



GÉRER UN JARDIN REMARQUABLE



GUIDE

Vous êtes gestionnaire ou propriétaire d'un jardin protégé ou non au titre des monuments historiques ou situé en espace protégé ou ayant un intérêt culturel ? vous devez entretenir ou restaurer ? vous souhaitez tendre à une gestion raisonnée ? cette fiche vous propose des pistes et éléments de méthode.

GÉRER UN JARDIN REMARQUABLE

UN PATRIMOINE VIVANT

Vous êtes gestionnaire ou propriétaire d'un jardin protégé ou non au titre des monuments historiques ou situé en espace protégé ou ayant un intérêt culturel ? vous devez entretenir ou restaurer ? vous souhaitez tendre à une gestion raisonnée ? cette fiche vous propose des pistes et éléments de méthode.

Qu'est-ce qu'un jardin ?

Tenter de définir ce qu'est un jardin, terme que chacun imagine comprendre spontanément, oblige, paradoxalement, à quelques précautions. Quoi de commun en effet entre quelques lignes de poireaux et carottes formant potager, les jardins de Villandry promouvant les utilitaires pour leur valeur décorative et les jardins zen bannissant tout végétal ?

Tenons ces derniers pour un cas particulier et appelons jardin un espace généralement clos, indépendant ou associé à un édifice, dans lequel l'homme organise, et contient à son échelle, des végétaux d'agrément ou d'utilité cultivés en pleine terre ou hors sol.

La présente fiche se rapporte aux jardins dont l'organisation spatiale réalisée selon une volonté formelle, la palette végétale, ou l'histoire présente un intérêt particulier. A ce titre, ils bénéficient d'une protection au titre des monuments historiques ou des sites, et/ou ont obtenu le label " Jardin remarquable ", ou encore sont susceptibles d'en bénéficier.

Un jardin historique est une composition chargée d'histoire et de mémoire.

Un " Jardin remarquable ", au sens du label instauré par le ministère chargé de la culture, présente un intérêt marqué sur le plan formel, ou artistique, ou botanique ou historique. Il est de surcroît ouvert au public et particulièrement bien entretenu .

Un jardin présentant un intérêt culturel recouvre ces deux notions.

Des ensembles en perpétuel devenir

Si la question de la gestion du jardin se pose, c'est que le jardin organise un matériau vivant donc soumis, au premier chef, au temps (celui qui passe, celui qu'il fait). La pierre, l'érosion en témoigne, réagit, elle aussi, bien évidemment, au temps mais rien de comparable, ni dans les échelles mises en jeu (disons, à très gros traits, la décennie pour le végétal, le siècle pour le minéral), ni dans la nature des évolutions : sans entretien, l'édifice tend à l'arase, le jardin, lui, tend à la forêt.

Une préoccupation récente

Après un demi-siècle d'oubli, le patrimoine des jardins a connu un regain d'intérêt à la fin des années 70. Alors que les graves menaces pesant sur bon nombre de jardins prestigieux entraînaient une prise de conscience de l'état d'abandon dans lequel se trouvait tout ce patrimoine, un regard se posait sur les jardins. Ce courant, nourri de la volonté de connaître et de revaloriser le patrimoine régional, a motivé l'entreprise, initiée par le ministère de l'équipement à partir des années 80, d'un "pré-inventaire des parcs et jardins d'intérêt historique, botanique ou paysager" maintenant étendu à l'ensemble du territoire national. Conduit sous l'égide des directions régionales de l'environnement et élaboré à partir d'une base méthodologique unifiée, ce travail, expression de la politique de l'Etat dans ce domaine, a permis de

découvrir un patrimoine insoupçonné ou oublié, extraordinaire tant du point de vue qualitatif que quantitatif, parfois à l'état de souvenir, parfois soigneusement entretenu. Grâce à un protocole signé en mars 2002 entre les ministères chargés de la culture et de l'environnement, cette documentation a été numérisée. La base Mérimée du ministère

présente des notices simplifiées de cette documentation qui est consultable dans les DREAL.

Par ailleurs, réuni à Florence le 21 mai 1981, le Comité international des jardins historiques ICOMOS-IFLA a décidé d'élaborer une charte relative à la sauvegarde des jardins historiques qui portera le nom de cette ville. Également, de nombreuses associations de propriétaires et d'amateurs de jardins ont vu le jour ces mêmes années contribuant, en collaboration avec les collectivités et les services de l'État, à la connaissance, à la restauration et à la promotion des jardins.

Quelles interventions sur un jardin?

Si gérer un jardin, système vivant évolutif et fragile, c'est gérer le temps, c'est aussi choisir, entre respect du patrimoine et liberté de création, un parti d'intervention.

Dans le cas le plus favorable, le jardin est en bon état et n'appelle que des interventions ordinaires. Celles-ci, d'emblée, sont de deux types.

Il convient, d'abord et toujours, de contenir, et ce dans des limites à définir, le foisonnement et l'exubérance du végétal. Les lignes, à maturité, doivent rester claires, les perspectives ouvertes, la composition lisible.

Il faut, en même temps, entretenir la vie et l'ordonnance. Remédier, certes, aux petits désordres mais, surtout, faire face au vieillissement des végétaux (que leur cycle de vie soit long ou court) et donc remplacer. Et garder à l'esprit que, dans ce palimpseste qu'est le jardin ancien, le remplacement des sujets âgés, malades ou dangereux modifie durablement les rapports de volumes entre masses végétales et, donc, la perception globale du jardin.

Restaurer, évoquer, créer

Restaurer, c'est choisir de revenir à un état passé : se pose alors le problème des sources documentaires et de leur fiabilité, celui de la légitimité du retour à un état disparu d'une composition par essence en perpétuel devenir.

Ce point constitue une des difficultés de la restauration : quelle époque du jardin favoriser ? Comment préserver l'équilibre entre les strates végétales d'âges variés qui peuvent constituer une part non négligeable du génie du lieu ?

Ce retour à un état en grande partie disparu est-il encore une restauration ou déjà une évocation voire une création ?

Le plan de gestion

La gestion maîtrisée d'un jardin n'est possible que si l'ensemble des travaux est envisagé dans un programme pluriannuel. Prenant en compte la régularité et la périodicité indispensables, le plan de gestion, fondé sur un état des lieux détaillé, identifie, programme et chiffre en temps et en coût chacune des interventions nécessaires. Il constitue le fondement indispensable à toute prospective. Établi en liaison étroite avec le propriétaire, il ne doit négliger aucun paramètre : l'histoire et l'utilisation du lieu, l'état de l'existant et l'image du jardin, les projets et leurs conséquences, notamment en terme d'usage, ainsi que les moyens disponibles ou à mobiliser. Outil de planification, il est indispensable à la gestion d'un jardin, que celui-ci soit en bon état, doive être restauré ou vienne, même, d'être créé.

Se former

Avoir la responsabilité d'un jardin, quelle que soit son échelle, demande formation et savoir-faire.

Pour répondre à la demande émanant des divers partenaires, la direction générale des patrimoines organise, à la demande des DRAC, des CAUE ou des associations de propriétaires, des stages de formation à la carte tant à destination des personnels exerçant dans les jardins historiques que des propriétaires ou gestionnaires.

Ces formations, qui peuvent être mises en place dans toutes les régions, abordent la plupart des sujets spécifiques concernant la gestion et l'entretien des parcs et jardins. Les aspects techniques (entretien des arbres, pelouses, allées, haies, problèmes phyto-sanitaires, gestion de l'eau) mais aussi généraux (histoire des jardins, partis d'intervention tels que restauration, restitution ou création) peuvent donc y être traités. Exposés théoriques et débats sont complétés par des visites sur le terrain.

Par ailleurs, certains établissements, dans le cadre de la formation continue, organisent, également à la demande, des stages de formation et de sensibilisation au patrimoine des jardins et au paysage, notamment à destination des gestionnaires et des élus.

Ministère de la culture et de la communication

Mentions sur la reproduction du document : reproduction autorisée sauf œuvres photographiques

Mentions sur les droits d'auteurs des photos et des œuvres photographiées : Le parc de Champs-sur-Marne - Photographie Jean-Michel Sainsard diffusion illimitée.

Directeur des publications : Le sous-directeur des monuments historiques et des espaces protégés

Version : août 2012

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2012

ISBN :

ISSN :

Mention spéciale : néant

Lieu de vente ou de mise à disposition : document PDF téléchargeable sur le site ministériel - culturecommunication.gouv.fr